

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de LANGRES
Commune de BOURG

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bourg

SEANCE DU 30 MARS 2018

Date de la convocation : 23 mars 2018

Date d'affichage : 23 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, les trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique THIEBAUD, maire.

Présents : Jean-François DELANNE, Xavier FOUCHAULT, Marie Claude GAY, Ernest DOS SANTOS, Laurent GOUTRY, Aleth MOUSSUS, Fernand PRODHON, Dominique THIEBAUD, Patrick VAUTHRIN.

Absents : Philippe MASSOTTE

Secrétaire : Monsieur Ernest DOS SANTOS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_1 - Vote du 1er et 2ème Adjoint

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Fernand PRODHON du poste de 1^{er} adjoint. Il rappelle que suite au décès de Monsieur ROUX, le poste de 2^{ème} adjoint est vacant.

Il propose donc d'élire 2 nouveaux adjoints. Les élections de déroulent sous la Présidence de Dominique THIEBAUD, Maire.

• **ELECTION DU PREMIER ADJOINT** :

Le Maire appel à candidature pour le poste de 1^{er} adjoint.
Monsieur Patrick Vauthrin se porte candidat

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8
Nombre de votant (enveloppes déposées) : 8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 8
Majorité absolue : 5
A obtenu : Monsieur Patrick VAUTHRIN 7 voix pour et une abstention

Proclamation de l'élection du 1^{er} adjoint

Monsieur Patrick VAUTHRIN a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADOINT

Monsieur le Maire appel à candidature pour le poste de 2^{ème} adjoint.

Monsieur Laurent GOUTRY se porte candidat

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votant (enveloppes déposées) :	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

A obtenu : Monsieur Laurent GOUTRY 7 voix pour et une abstention

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Monsieur Laurent GOUTRY a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

2018_2 - Indemnités de fonction du 1er et 2^{ème} adjoint

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Maire informe le conseil municipal que :

Vu la circulaire NOR INTB9200118C du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Vu la Circulaire NOR IOCB 1019257C du 19 juillet 2010 relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 195 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- Du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal officiel de la République française du 26 mai 2016
- Du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, publié au Journal Officiel de la République française du 27 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, fixe les indemnités suivantes applicable à compter du 1^{er} avril 2018 :

Indemnité du 1^{er} et 2^{ème} Adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2018_3 - Approbation du compte administratif 2017 Budget Lotissement de l'Echenot

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 429 095.87 €

Dépenses : 429 095.87 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Report du résultat 2016 en excédent : 134 837.92 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 134 837.92 €

Section d'investissement

Recettes : 429 798.21€

Dépenses : 373 429.54 €

Résultat de l'exercice : 56 368.67 €

Report du résultat 2016 en déficit : -214 131.88 €

Résultat d'exécution 2017 en déficit : -157 763.21 €

Résultat d'exécution global 2017 en déficit : - 22 925.29 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018_4 - Approbation du compte administratif 2017 Budget Eau et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 23 576.63 €

Dépenses : 20431.98 €

Résultat de l'exercice : 3 144.65 €

Report du résultat 2016 en excédent : 10 374.88 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 13 519.53 €

Section d'investissement

Recettes : 3 435.32 €

Dépenses : 2 233.91 €

Résultat de l'exercice : 1 201.41 €

Report du résultat 2016 en excédent : 20 828.32 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 22 029.73 €

Résultat d'exécution global 2017 en excédent : 35 549.26 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018_5 - Approbation du compte administratif 2017 Budget Communal
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 97 598.39 €

Dépenses : 105 963.06 €

Résultat de l'exercice : 8 364.67 €

Report du résultat 2016 en excédent : 124 931.56 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 116 566.89 €

Section d'investissement

Recettes : 14 120.98 €

Dépenses : 17 451.71 €

Résultat de l'exercice : - 3 330.73 €

Report du résultat 2016 en excédent : 1 758.96 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : - 1 571.77 €

Résultat d'exécution global 2017 en excédent : 114 995.12 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018_6 - Approbation des comptes de gestion 2017 des Budgets Communal, Eau et Assainissement, Lotissement de l'Echenot

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur en poste à LANGRES et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion, du budget communal, eau et assainissement et lotissement de l'Echenot, du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2017_7 - Affectation des résultats 2017 du Budget Lotissement de l'Echenot

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes : 429 095.87 €

Dépenses : 429 095.87 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Report du résultat 2016 en excédent : 134 837.92 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 134 837.92 €

Section d'investissement

Recettes : 429 798.21 €

Dépenses : 373 429.54 €

Résultat de l'exercice : 56 368.67 €

Report du résultat 2016 en déficit : -214 131.88 €

Résultat d'exécution 2017 en déficit : -157 763.21 €

Résultat d'exécution global 2016 en déficit : - 22 925.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : compte 002 : 134 837.92€

Section d'investissement : compte 001 : -157 763.21 €

2018_8 - Affectation des résultats 2017 du Budget Eau et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes : 23 576.63 €

Dépenses : 20 431.98 €

Résultat de l'exercice : 3 144.65 €

Report du résultat 2016 en excédent : 10 374.88 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 13 519.53 €

Section d'investissement

Recettes : 3 435.32 €

Dépenses : 2 233.91 €

Résultat de l'exercice : 1 201.41 €

Report du résultat 2016 en excédent : 20 828.32 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 22 029.73 €

Résultat d'exécution global 2017 en excédent : 35 549.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : compte 002 : 13 519.53 €

Section d'investissement : compte 001 : 22 029.73€

2018_9 - Affectation des résultats 2017 du Budget Communal

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2017 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes : 97 598.39 €

Dépenses : 105 963.06 €

Résultat de l'exercice : - 8 364.67 €

Report du résultat 2016 en excédent : 124 931.56 €

Résultat d'exécution 2017 en excédent : 116 566.89 €

Section d'investissement

Recettes : 14 120.98 €

Dépenses : 17451.71 €

Résultat de l'exercice : -3 330.73 €

Report du résultat 2016 en excédent : 1 758.96 €

Résultat d'exécution 2017 en déficit : - 1 571.77 €

Résultat d'exécution global 2017 en excédent : 114 995.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte à l'unanimité les résultats 2017 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : compte 002 : 116 566.89 €

Section d'investissement : compte 001 : - 1 571.77 €

2018_10 - Vote des taux de la fiscalité locale 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	7	2	0	0

Le Maire informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales à la Commune pour l'année 2018.

Après analyse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 2 contre, décide d'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2018 de manière uniforme de 2 %

Taxe habitation : 14.47 %

Taxe Foncier Bâti : 12.31 %

Taxe Foncier non Bâti : 21.13 %

Pour un produit fiscal attendu de : 45 501 €

2018_11 - Vote du budget primitif 2018 Budget Lotissement de l'Echenot

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Lotissement d'Echenot pour l'année 2018 présenté par le Maire.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Lotissement d'Echenot 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : Recette : 536 404.92 €
Dépense : 401 567.00 €
- Section d'Investissement : 475 537.21 €

2018_12 - Vote du budget primitif 2018 Budget Eau et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Conseil Municipal examine le budget primitif eau et assainissement pour l'année 2018 présenté par le Maire.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : 36 285.08 €
- Section d'Investissement : 42 265.05 €

2018_13 - Vote du budget primitif 2018 Budget Communal

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2018 présenté par le Maire. Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : 208 742.12 €
- Section d'Investissement : 96 874.64 €

2018_14 - Travaux toiture de la Mairie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Maire expose au conseil municipal, que suite à un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Langres, il est nécessaire de reprendre une délibération concernant la demande de subvention DETR pour les travaux de rénovation de la toiture de la Mairie. En effet le nom de l'entreprise retenue ne doit pas apparaître dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR

- Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_15 - Approbation modifications de statuts du SMTPL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le conseil municipal,

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 11 décembre 2017 donnant un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes suivantes au 01/01/2018 : Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Champigny-sous-Vareennes, Coiffy-le-Bas, Damrémont, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Laferté-sur-Amance, Laneuvelle, Melay, Montcharvot, Nouvelle-les-Voisey, Serqueux, Soyers et Voisey ;

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 11 décembre 2017, approuvant la mise à jour de ses statuts ;

Après avoir pris connaissance de la délibération du SMTPL et des statuts modifiés ;

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion et sur les modifications statutaires ;

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne :

Un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Champigny-sous-Vareennes, Coiffy-le-Bas, Damrémont, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Laferté-sur-

Amance, Laneuvelle, Melay, Montcharvot, Nouvelle-les-Voisey, Serqueux, Soyers et Voisey au 1^{er} janvier 2018

Un avis favorable au retrait de la commune de Champigny-sous-Vareennes

Un avis favorable à la modification du siège sociale,

Un avis favorable au projet de modifications des statuts du SMTPL, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Désigne comme délégué titulaire : Madame Marie-Claude GAY

Désigne comme délégué suppléant : Monsieur Ernest DOS SANTOS

Pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du SMTPL.

2018_16 - Vente de terrain Lotissement l'Echenot

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la SCIC HESSENTIEL, créée le 11/06/2013, numéro de Siret 793 847 138 00013 domiciliée 6 rue de la Bonnelle, 52200 SAINTS GEOSMES, gérée par Berreur Catherine, née le 12/04/1966 à Langres et Jaugey Hervé, né le 20/03/1969 à Langres, gérant associés indéfiniment responsable souhaitent acquérir la parcelle N°2 cadastrée ZH N°77 d'une superficie de 1 752 m² au prix total de 42 033 € TTC (1 389 m² à 30 € et 363 m² à 1 €) sis 2 rue de la Caillette pour y construire leur résidence principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de la vente de la parcelle n°2 cadastrée ZH N°77 d'une superficie 1 752 m² au prix de 42 033€ TTC qui se décompose de la manière suivante : 1 389 m² à 30 € TTC 3693 m² à 1 € TTC.

- Emets des restrictions :
 - Pas de sortie directe sur la Départemental D 292a.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2018_17 - Approbation convention d'utilisation de la voirie communale

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Maire donne lecture d'une convention d'utilisation de la voirie communale par la société PH SPORT pour la réalisation d'essais sportifs routiers. Les voies concernées sont : Chemin rural de Bourg à Balesmes et la Voie Communale n° 3 de Bourg à Cohons. Cette mise à disposition est faite à titre gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention d'utilisation de la voirie communale par la Société PH SPORT. Précise que cette mise à disposition est faite à titre gratuite et autorise le Maire à signer ladite convention et toutes pièces utiles dans ce cadre.

2018_18 - Approbation du plan de financement de la commémoration du centenaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Maire rappelle que la commune a obtenu la Labellisation Centenaire pour l'organisation et la réalisation de la commémoration : Il y a 100 ans, les américains à Bourg. Les objectifs de ce projet sont :

- Volet commémoratif : Cérémonie à la stèle du Général Patton et sur le site du camp en présence d'autorités civiles et militaires. Reconstitution de la cérémonie d'accueil des Américains par le maire de l'époque. Emission d'un timbre commémoratif.
- Volet culturel et pédagogique : Conception d'un timbre commémoratif. Réalisation de deux reproductions, grandeur nature de chars FT17. Ces chars seront exposés devant la mairie et sur le site du camp d'entraînement du US TANKS CORPS. Expositions sur le thème de la présence des américains à Bourg et notamment dans le seul vestige en état de cette époque, un baraquement US. Panneaux explicatifs, présentation d'objets trouvés sur place, maquettes, mannequins, armement, photographies, documents, publications diverses et témoignages.
- La visite des expositions pourra être réservée aux scolaires le vendredi.
- Volet festif : défilé, vin d'honneur, objets souvenirs, pavoisement et décorations américaines dans le village par les habitants.
- Volet mémoriel : recueil photographique de cette « aventure » pour l'ensemble des bénévoles et installation d'une réalisation en osier.
- Participation d'associations tel que : Associations patriotiques, Le Souvenir Français, l'Association de Recherches et d'Etudes Historiques, l'Association Rock of the Marne, la Lyre Cheminote de Chalindrey
- Puis le Maire présente de plan de financement actualisé de cette manifestation.

Dépenses	Montant en EUR	Ressources	Montant en EUR	%
Dépenses sur devis	23 566,13	LEADER	15 082,32	64,00%
		GIP "Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale"	1 000,00	4,24%
		Commune de bourg	7 483,81	31,76%
TOTAL	23 566,13	TOTAL	23 566,13	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité l'organisation de la commémoration du centenaire ainsi que le plan de financement actualisé ci-dessus.

2018_19 - Approbation don de l'Association Bourg Patrimoine et Tradition

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2017-55 ayant pour objet l'approbation d'un don de l'association Bourg Patrimoine et Tradition.

Il propose au conseil d'annuler et remplacer la délibération 2017-55 en raison d'une erreur du montant du don.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à diverses ventes effectuées et après la réalisation du bilan, l'association Bourg Patrimoine et Traditions fait un don de 587 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 587 € fait par l'Association Bourg Patrimoine et Traditions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2018_20 - Commissions communales

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Suite aux divers mouvements intervenus au sein du conseil municipal, celui décide de désigner les représentants dans les commissions communales suivantes :

Bulletin municipal :

Membres : THIEBAUD Dominique – VAUTHRIN Patrick – GOUTRY Laurent – MOUSSUS Aleth

Chemins et voirie patrimoine :

Responsables : PRODHON Fernand – VAUTHRIN Patric

Membres : THIEBAUD Dominique – GOUTRY Laurent

Eau et assainissement :

Responsable : GOUTRY Laurent

Membres : PRODHON Fernand – THIEBAUD Dominique

Environnement Fleurissement Embellissement :

Membres : GAY Marie Claude – THIEBAUD Dominique

Fêtes et Cérémonies :

Membres : THIEBAUD Dominique – GOUTRY Laurent

Finances :

Membres : THIEBAUD Dominique - PRODHON Fernand - FOUCHAULT Xavier – GAY Marie-Claude

Travaux collectifs :

Responsables : VAUTHRIN Patrick - PRODHON Fernand – DELANNE Jean-François – THIEBAUD Dominique

Sécurité :

Responsable : THIEBAUD Dominique – DOS SANTOS Ernest – VAUTHRIN Patrick

Urbanisme développement habitat :

Responsable : THIEBAUD Dominique

Réservation salle :

Responsable : ANDRE Gislaine

Membres : PRODHON Fernand – VAUTHRIN Patrick

2018_21 – Tarif de la salle polyvalente

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du 01/05/2018 :

Pour les habitants de BOURG :	120 € le week-end
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	195 € le week-end et 120 € la journée
Pour location, maxi 4 heures :	50 €

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaises	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Radiateur à inertie	700,00 €
Mange debout	50,00 €

Questions diverses :

- Location salle des fêtes : Mme Gislaine ANDRE s'est portée volontaire pour gérer la salle.
- Wifi programme européen : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-2065_fr.htm
- Fleurissement village

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à BOURG, les jours, mois et an susdits

Le maire,